



Fin de contrat - debut d'un autre

Par **ZABADABOU**, le 14/06/2012 à 11:09

Bonjour,

Je viens d'enchaîner 2 cdd (2 motifs différents) soit 19 mois. Mon contrat prend fin fin juin et mon entreprise me propose de me reprendre début aout pour 1 autre cdd de 1 mois puis début septembre pour 1 autre d'1 mois encore.

Connaissant peu les calculs ASSEDIC mais surtout les carences appliquées (au bas mot dans mon cas 2 mois !), est-il nécessaire et/ou utile de m'inscrire auprès de l'ANPE ? Début septembre 1 cdd devrait passer cdi, peut-on me passer sur ce cdd sans délai ?

Par **pat76**, le 14/06/2012 à 15:37

Bonjour

Vous venez d'enchaîner deux CDD pour motifs différents sans délai de carence entre les deux CDD.

Quels étaient les motifs de ces deux CDD?

Inscrivez-vous dès la fin de votre CDD actuel auprès du pôle emploi.

Par **ZABADABOU**, le 14/06/2012 à 16:25

Merci de votre réponse, le premier était "surcroit d'activité" et le second "remplacement de salarié".

Es ce que cette inscription simplifiera les démarches et supprimera les 2 semaines de carences au cas où suite au 2 mois de cdd en sus je sois là réellement au chômage ?

D'avance merci ...

Par **pat76**, le **14/06/2012** à **18:10**

Rebonjour

L'entreprise ne peut pas vous reprendre avant le mois d'août en CDD?

Elle en a la possibilité si le CDD qu'elle vous propose est pour le remplacement d'un salarié, votre dernier CDD étant le remplacement d'un salarié.

Dès que vous terminé au mois de juin, vous vous inscrivez au Pôle emploi, cela vous falcitera les démarches au cas où vous seriez au chômage après les deux CDD de un mois.

Vous n'avez pas répondu à ma question, vous n'avez pas pris de congé payés depuis 2010?

Par **ZABADABOU**, le **22/06/2012** à **10:12**

Bonjour,

Ce retour tardif car le service RH m'a confirmé ma reprise pour un contrat de 2 mois à compter du 1er aout ...

Ils sont même à la recherche d'un autre CDD pour prendre ma suite début septembre car selon leur dire il n'y aura plus de possibilité de cause de nouveau contrat (dommage quand on veut juste bosser et qu'une entreprise est prête à vous proposer cela ...)

Pour ce qui est des congés depuis 2010, juste quelques semaines ou jours par-ci par-là pour souffler quand même un peu ...

Merci à vous.